



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE
LUMBRES

Département du Pas-de-Calais Commune de LUMBRES

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR

UN DEBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

Je soussigné(e)

NOM Prénoms

Agissant en tant que

de l'Association

Tél :

Mail :

Domicile

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un
débit de boisson temporaire

A(1)

Du

à

heures

.

Au

à

heures

.

A l'occasion de (2)

(1) Lieu

Le

(2) Indiquer le motif : foire, vente de
charité, fête, etc...

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de LUMBRES,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé
publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Madame, Monsieur

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de

3^{ème}

catégorie

Le de H à H .

Le de H à H .

Le de H à H .

A l'occasion de

Fait à LUMBRES, Le

Le Maire,

Joëlle DELRUE